

agens chargés de la garde des bois et forêts, sont les moyens les plus propres à conserver et à garantir leurs limites.

Avant d'aller plus loin, nous dirons un mot des qualités nécessaires à de bons agens forestiers, en prenant pour guide le portrait qu'en a tracé M. HARTIG. Un bon garde doit être d'une constitution robuste, d'une bonne santé, bon marcheur, doué d'une bonne vue, de l'ouïe fine et de beaucoup d'activité et de persévérance. Il est indispensable que sa moralité soit irréprochable. Il doit avoir un certain degré d'intelligence et de capacité, et être brave pour réprimer l'audace des délinquans et des brigands dont les bois sont souvent le repaire. Il doit savoir lire et écrire et être en état de faire un rapport clair et méthodique, connaître l'arithmétique, savoir un peu de géométrie, avoir une idée générale de l'administration, de la science et de l'économie forestières, enfin, connaître tout ce qui concerne les délits forestiers, la chasse et la conservation du gibier.

2° Les *produits forestiers* sont très-difficiles à défendre contre les attaques de l'homme.

Le *bois* est un de ceux qui donnent le plus fréquemment lieu aux délits. Une surveillance active et les peines portées par nos lois ne le mettent pas toujours à l'abri des déprédations. On y parvient quelquefois en délivrant à très-bas prix ou même gratuitement les broussailles, ramilles, copeaux et autres combustibles d'une faible valeur aux pauvres des communes voisines, en maintenant à un prix très-modéré dans les environs tous les menus bois qui servent dans l'agriculture, tels que perches, échelas, gaulettes, liens, rames pour les légumineuses ou le houblon, etc.; en redoublant de vigilance au moment des coupes; en rassemblant autant que possible les bois coupés en grandes masses, toujours plus faciles à surveiller; en vidant les coupes le plus promptement possible, etc.

Il n'y a aussi qu'une *surveillance active* qui puisse prévenir certains délits qui ont pour objet de *mutiler* ou d'*estropier*, avec des instrumens tranchans, les arbres sur pied ou les jeunes plants. Ces attaques, quelquefois très-désastreuses pour les forêts, ont lieu la plupart du temps dans le but de se procurer des harts pour les fagots et les gerbes en coupant de jeunes brins dans les taillis, d'enlever des marcottes et des boutures, de faire des balais avec les pousses du bouleau, de recueillir de la sève en perçant les arbres résineux, des écorces pour la vannerie et la sparterie, de la nourriture ou de la litière pour les animaux, en enlevant les fruits forestiers, ou en coupant des branches de conifères, en moissonnant à la main ou en faisant brouter aux bestiaux les herbes, gazons et autres plantes dans les semis ou plantations, en dépouillant les arbres de leurs feuilles ou bien en enlevant les feuilles sèches, mousses, genêts, bruyères dans les lieux où ces objets sont utiles à la culture et au repeuplement de la forêt.

Nous regardons encore comme *préjudiciables* aux forêts une foule d'actes qui, si on ne s'y opposait pas par une bonne garde, finiraient par avoir des conséquences

fâcheuses; tels sont le renversement des marques de coupes, la destruction des haies, fossés, treillages, palis, murs ou clôtures quelconques, ce qui facilite les vols; le renversement des tuteurs des jeunes arbres, le bouleversement ou la destruction des routes forestières ou des chemins, des ponts, du lit des rivières flottables, des ports de débarquement; la destruction des greffes, l'enlèvement d'anneaux d'écorce aux arbres, ou les blessures graves qu'on peut leur faire, le renversement des cordes ou piles de bois et plusieurs autres délits, presque tous prévus et punis par les réglemens forestiers. Les agens préposés doivent tenir rigoureusement la main à l'*observation de ces réglemens*, et s'opposer à ce qu'on s'introduise dans les forêts avec des scies, haches, serpes, coignées et autres instrumens de cette nature; à ce qu'on pratique dans une saison ce qui est défendu à cette époque; à ce qu'on ne donne pas lieu, par négligence ou autrement, à des incendies, etc.

L'homme peut *allumer un incendie* dans les forêts, soit avec préméditation, soit par négligence ou par imprudence. C'est un fléau qu'il faut prévenir avec soin, parce qu'il cause souvent les plus prompts et les plus affreux ravages. Un incendie peut se déclarer dans une forêt quand des bûcherons ou des charbonniers allument sans précaution du feu dans des lieux où il peut courir, ou quand les fourneaux de ces derniers sont établis et conduits avec négligence. Dans les sécheresses, une étincelle échappée de la pipe d'un fumeur, la bourre enflammée d'un fusil, une légère flammèche que le vent apporte d'un feu voisin, sont la plupart du temps la cause des embrasemens. Nos réglemens forestiers contiennent un grand nombre de dispositions qui ont pour objet de prévenir cet événement, et des peines graves contre ceux qui tendraient à les enfreindre. C'est aux personnes préposées à la garde des forêts à les connaître et à les faire observer rigoureusement.

Quand l'*incendie est déclaré*, il faut employer les moyens les plus prompts pour arrêter les progrès du feu: 1° faire annoncer le feu dans tout le voisinage par le son des cloches ou tout autre moyen, et inviter les habitans à se rendre sur le lieu de l'incendie, armés de haches, hoyaux, pelles ou bèches; 2° à placer les travailleurs à mesure qu'ils arrivent, les uns pour faire des abattis sous le vent, les autres pour peler la superficie de la terre dans une largeur de 6 à 7 mètres, en rejetant les herbages secs et les gazons du côté opposé au feu; 3° à pratiquer, quand la circonstance l'exige, des tranchées à une certaine distance du feu; 4° à se servir d'eau et de pompes quand on peut s'en procurer; 5° à faire fouiller la terre quand le feu a pris dans les bruyères ou des matières sèches, et à la jeter sur ces matières enflammées, ou même sans attendre qu'elles le soient. La terre étouffe le feu et la tranchée arrête la communication.

Quand on est parvenu, n'importe par quel moyen, à *éteindre un incendie*, on fait veiller sur les lieux pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, surtout si on aperçoit encore çà